

SAUMON:—Établissements pour la reproduction du :

Voir *Documents*, 153.

SAUVAGES:—Bill pour amender l'acte concernant les Sauvages, 1876 (Sir J. A. Macdonald), 300. Seconde lecture, 338. En comité général; rapporté, 349; passé, 369. Par le Sénat, avec amendements, 417. Amendements adoptés par la Chambre, 431. S. R., 439. (42 Vict., chap. 34.)
Voir *Documents*, 251 à 255.

SELKIRK, élection de:—Motion pour demander le certificat et le rapport du juge Betournay. Débat ajourné, 359.

Voir *Documents*, 106.

SELKIRK ET SASKATCHEWAN, *SUD*, compagnie de chemin de fer de :

Pétition demandant une charte, 31. Avis, 37. Bill, 38. Renvoyé au comité, 47. Retiré et les honoraires remboursés, 224.

SÉNAT:—Messages au Sénat :

1. Désignant ceux des députés qui feront partie des comités conjoints, 23, 29.

2. Priant leurs honneurs de concourir dans une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Voir *Adresses*.

Messages du Sénat.

3. Désignant ceux de leurs membres qui devront faire partie des comités conjoints, 37.

4. Transmettant ses bills à la Chambre et demandant le concours d'icelle sur ces bills, 88, etc.

5. Adoptant des bills de la chambre (ou des amendements à des bills) avec ou sans amendements, 155, etc.

6. Transmettant certain témoignage pris devant un comité spécial, 321.

7. Demandant à la Chambre son concours sur une adresse conjointe à Sa Majesté la Reine.

Voir *Adresses*, 1.

SERVICE CIVIL :

1. Motion de M. Cameron (Huron) pour un état donnant les noms de toutes les personnes qui ont été destituées ou mises à la retraite depuis le 13 octobre, 1878. Amendement de M. Kirkpatrick d'inclure les noms des personnes, etc., entre le 4 novembre, 1873 et le 1er avril, 1874. Motion principale amendée en conséquence, 16.

2. Motion de M. Cameron (Huron) pour un état donnant les noms des personnes nommées et promues etc., depuis le 10 octobre, 1878; amendement de M. Kirkpatrick d'inclure les noms entre le 17 septembre et le 11 octobre, 1878. Motion principale amendée en conséquence, 16.

3. Comité nommé pour s'enquérir sur l'état du fonds de retraite et sur le fonctionnement de l'acte, 158. Autorisé d'employer un sténographe, 169.